

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 20 janvier 2006  
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette  
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie  
Claude  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent  
M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean  
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard  
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Grand Projet de Ville - Bassens quartier Le Bousquet -  
Travaux d'aménagement des espaces publics - Appel d'offres - Autorisation de  
signer le marché**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations en date du 19 janvier 2001 et du 19 septembre 2003, relatives au Règlement d'intervention Habitat et Politique de la Ville, le Conseil de Communauté a validé le principe de la participation de la Communauté Urbaine au grand projet de villes (GPV) sur notamment le territoire des Hauts de Garonne, Bassens, Lormont, Cenon et Floirac. La convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU) pour le projet de BASSENS, quartier Le Bousquet, a été signée par la Communauté Urbaine le 28 avril 2005.

Le Grand Projet de villes repose sur un programme de renouvellement urbain visant à changer l'image de ce site, à diversifier l'habitat tout en privilégiant une qualité urbaine et architecturale.

A ce titre, la communauté urbaine intervient dans ses domaines de compétence relatifs à l'habitat, aux actions d'accompagnement des opérations de démolition-reconstruction, à l'aménagement des espaces publics et de voirie.

Les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et des voiries du projet BASSENS quartier Le Bousquet, sont à présent réalisées.

Les périodes d'exécution des travaux pour l'aménagement des différents espaces publics de ce projet ont été programmées en fonction du déroulement des opérations de démolitions et reconstructions conduites par la société AQUITANIS ainsi que par rapport aux opérations de constructions d'équipements publics conduites par la commune.

Afin de réaliser ces travaux, il est à présent nécessaire de lancer une consultation des prestataires sous forme d'un appel d'offres ouvert unique, incluant les différentes opérations d'aménagement des espaces publics.

Cet appel d'offres est décomposé en 1 tranche ferme et 6 tranches conditionnelles. Les différentes tranches, ainsi que les estimations des montants des travaux sont fournies dans le tableau ci-dessous.

<i>Tranche</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montants € TTC</i>	
		Habitat et Politique de la Ville (95%) Voies de desserte (5%)	Autres financements
ferme	Aménagement de la rue De Lattre de Tassigny	384 000	
cond. 1	Aménagement du parking Richet	162 000	
cond. 2	Aménagement de la rue Paul Bert		396 000
cond. 3	Aménagement de la rue du Bousquet	112 000	
cond. 4	Aménagement de la rue Joffre et de la rue Jules Verne	590 000	
cond. 5	Aménagement de la rue du maréchal Juin	76 000	
cond. 6	Aménagement de la partie Est rue maréchal Joffre	107 000	
	Total :	1 431 000 € TTC	396 000 € TTC

Ce marché de travaux comprend plusieurs tranches conditionnelles afin de permettre d'ordonner au mieux des démarrages des travaux des différents espaces publics en fonction des déroulements réels des opérations des autres maîtres d'ouvrages. De même le financement de l'aménagement d'une partie de la rue Paul Bert, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue du Bousquet, n'est pas inscrit dans la convention de renouvellement urbain. Cette opération est donc prévue en tranche conditionnelle dans l'attente des arbitrages financiers à prendre pour le financement de cette opération en 2006/2007.

Le montant total des travaux des différentes opérations financées sur les crédits Habitat et politique de la Ville (95%) et les crédits des voies de dessertes (5%) est de 1 431 000 € TTC. Le bilan financier prévisionnel global de ces différentes opérations est de 1 772 000 € TTC (montants des travaux complétés par les montants des prestations intellectuelles, des révisions des prix, des aléas et divers). Ce bilan financier prévisionnel global conduit donc à un dépassement de 16 % de l'enveloppe financière de 1 528 143 € prévue dans la convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. En conséquence, les réalisations des deux dernières tranches de travaux pourront être envisagées en fin de projet, à condition que des marges de financement se dégagent à l'issue de la mise en concurrence, lors de l'appel d'offres et en fonction des incidences financières rencontrées lors de la réalisation des travaux des autres opérations (montants réels des aléas de chantier et des révisions des prix).

Le marché sera conclu à prix unitaires. Les réalisations des travaux de ces différentes tranches s'échelonnent sur les années 2006 à 2008.

Le financement, à l'exception de l'aménagement de la rue Paul Bert, relève à 95% des crédits spécifiques à la politique de la ville et à 5% des crédits de voirie de desserte. La réalisation de la tranche conditionnelle pour l'aménagement de la rue Paul Bert est soumise aux arbitrages financiers pour les années 2006 et 2007. Un financement combiné (370.000€) de cette opération est envisagé sur les crédits résiduels Habitat et politique de la ville et crédits voie de desserte, sur les fonds conjoncturels de sécurité, sur les fonds conjoncturels de solidarité, et sur les crédits aménagement des centres bourg.

Le financement des crédits spécifiques à la politique de la ville (95% ) et des crédits de voirie de desserte (5%) sera imputé sur le compte 2315-23-8220 « action d'accompagnement aux opérations de construction démolition ». L'échéancier prévisionnel est le suivant :

Année budgétaire	2006	2007	2008	Total
Crédits spécifiques (95%) :	176 700 €	748 600 €	434 150 €	1 359 450 €
Crédits Voirie de desserte (5%) :	9 300 €	39 400 €	22 850 €	71 550 €
Sous total :	186 000 €	788 000 €	457 000 €	1 431 000 €
Autres financements :	/	396 000 €	/	396 000 €

En application des dispositions des articles L21-21.12 et L21-21.13 du Code Général des Collectivités Territoriales le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires au Service des Marchés Publics (Hôtel de la CUB-13<sup>et</sup> ).

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, en application, notamment de l'article 33 alinéa 3, des articles 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cet appel d'offres,
- à procéder en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier adapté à la conjoncture économique ou modifié en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1<sup>o</sup> de ce dernier code.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. JEAN TOUZEAU

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
1 FÉVRIER 2006**